



Young Leaders International Organization  
For Peace and Sustainable Development, Inc.

Organisation Internationale des Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement Durable

**PAS 2023 - 2028**

# PROGRAMME D'ACTIONS STRATEGIQUES 2023 - 2028

YOUNG LEADERS INTL ORGANIZATION FOR  
PEACE & SUSTAINABLE DEVELOPMENT, INC.

New York Filing Number : 220701000083 DOS ID: 6527846

Tel : +1 (929) 372 6220 / (240) 709 9773

E-mail : [office@sdpyoungleaders.org](mailto:office@sdpyoungleaders.org) / [infos@sdpyoungleaders.org](mailto:infos@sdpyoungleaders.org)

Web : [www.sdpyoungleaders.org](http://www.sdpyoungleaders.org)

132 - 21 FARMES Blvd, JAMAICA,  
NY, 11434, UNITED STATES

**JEUNESSE**  **2030**  
TRAVAILLER AVEC ET POUR LES JEUNES



STRATÉGIE DES NATIONS UNIES  
POUR LA JEUNESSE



# TABLE DES MATIERES

I.	SIGLES ET ABREVIATIONS .....	4
II.	PRÉFACE .....	5
III.	INTRODUCTION .....	6
IV.	PRESENTATION DE L'ORGANISATION .....	7
V.	VISION STRATEGIQUE .....	8
VI.	BUT .....	8
VII.	PROGRAMME D'ACTION STRATEGIQUE .....	10
	7.1 Contexte d'Elaboration du Programme d'Action Stratégique .....	10
	7.2 Objectif Général .....	10
	7.3 Objectifs Spécifiques .....	10
	7.4 Axes d'intervention et Actions prioritaires .....	11
	7.5 Méthodologie d'élaboration du programme d'action stratégique.....	15
	7.5.1 Phase préparatoire.....	15
	7.5.2 Atelier d'élaboration du plan d'actions.....	15
	7.5.3 Validation du plan d'actions.....	15
VIII.	CHRONOGRAMME .....	16
IX.	MISE EN ŒUVRE .....	24
	9.1 Mécanismes de mise en œuvre.....	24
	9.1.1 Mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique.....	24
	9.1.2 Acteurs de mise en œuvre.....	24
	9.1.2.1 ORGANISATION INTERNATIONALE DE JEUNES LEADERS POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - LE RESPONSABLE.....	24
	9.1.2.2 YOUNG LEADERS INTL ORGANIZATION FOR PEACE & SUSTAINABLE DEVELOPMENT, INC .....	24
	9.1.2.3 Ministère, OSC, Partenaires techniques et financiers .....	24
	9.1.2.4 Rôle et Engagement de l'ONU.....	25
	9.2 Mécanismes de suivi et évaluation.....	26
X.	BUDGET PREVISIONNEL DU PROGRAMME .....	26
	10.1 Financement du Programme.....	26
	10.2 Description du cadre financier .....	26
	10.3 Résumé des couts du Programme .....	27
	10.3.1 Couts totaux.....	38
	10.3.2 Couts par Axe d'intervention stratégique .....	38
XI.	COORDINATION, GOUVERNANCE ET EXECUTION DE LA STRATEGIE .....	38
	11.1 Coordination et gouvernance .....	38
	11.2 Exécution de la Stratégie .....	39
XII.	CONCLUSION .....	40

## I. SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>SDP YoungLeaders</b>	Organisation Internationale de Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement Durable
<b>AJ</b>	Adolescents et Jeunes
<b>CIPD</b>	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
<b>DivSJA</b>	Division de la Santé des Jeunes et adolescents
<b>DJ</b>	Direction de la jeunesse
<b>EDS</b>	Enquête Démographique de Santé
<b>IMC</b>	Indice de Masse Corporelle
<b>IST</b>	Infection Sexuellement Transmissible
<b>MICS</b>	Enquête par grappes à indicateurs multiples
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PAN-SAJ</b>	Plan d'Action National pour la Santé des Adolescents et Jeunes
<b>PNDS</b>	Plan National de Développement Sanitaire
<b>PPS</b>	Point de prestation de services
<b>S&amp;E</b>	Suivi et Evaluation
<b>SAJ</b>	Santé des Adolescents et Jeunes
<b>SNIS</b>	Système National d'Informations Sanitaires
<b>SSAAJ</b>	Services de Santé Adaptés aux Adolescents et des Jeunes
<b>USP</b>	Unité de Soins Périphérique VIH
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine



## II. PREFACE

La prise en compte des questions de jeunes est un des défis majeurs et actuels pour le développement des pays. La population africaine est en majorité jeune, précisément la tranche d'âge des 15 à 35 ans selon la charte africaine de la jeunesse qui font l'objet du présent programme d'action stratégique, en sachant combien la santé des jeunes et l'emploi des jeunes sont, de nos jours, un sujet d'importance capitale. Il s'agit d'une population vulnérable en plusieurs aspects, particulièrement en matière de santé reproductive.

Les jeunes ne sont pas un groupe homogène et ont des spécificités à intégrer dans les politiques et les programmes. L'environnement instable combiné aux modes de comportements changeant ont accru les risques pour la santé des jeunes surtout en matière de santé sexuelle et reproductive. Les problèmes de développement des adolescents et jeunes se perçoivent à travers la forte fécondité des adolescentes, le taux élevé des grossesses précoces et/ou non désirées, les avortements clandestins, les IST et le VIH/SIDA, les maladies à incidence sociale, les accidents et les suicides.

La frange jeune de la population est confrontée également à toutes les maladies courantes, notamment les maladies infectieuses, ainsi qu'aux carences alimentaires et nutritionnelles. Les obstacles à la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes ont été abordés dans le processus de la capture du dividende démographique et Post 2015 des nations unies. Il fait suite à la récente conférence régionale sur la population, le développement et la planification familiale tenue Nairobi 2019 dont l'objectif principal est de renouveler les promesses du Caire 94. Lors de la conférence de Nairobi, il a été identifié les obstacles à la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes telles les difficultés d'information et d'éducation, les limites du contexte légal et politique et les barrières socio-culturelles. Il est ressorti que l'intégration des plans d'action de santé sexuelle et reproductive (SSR) des adolescents et des jeunes dans des plans, comme ceux concernant le Planning familial résultant du partenariat de Ouagadougou, est une stratégie permettant de se concentrer sur les questions liées aux adolescents et aux jeunes selon une vision holistique.

Pour contribuer à la mise en œuvre des Politiques nationales de la jeunesse et celles de la santé (PNDS), l'élaboration d'un programme d'action stratégique pour le développement de la jeunesse africaine en faveur du Droit à la santé des adolescents et des jeunes et leurs droits socioéconomiques, s'impose en tant qu'instrument pour l'autonomisation des jeunes en Afrique. Son élaboration a été rendue possible grâce à l'action conjuguée d'une commission scientifique des jeunes leaders africains et de ses partenaires techniques.

Il s'adresse à tous les acteurs impliqués dans le développement du potentiel des adolescents et des jeunes. Il vise à leur offrir un cadre général d'intervention en Santé et Education ; Education et développement de compétence ; Entrepreneuriat et auto-emplois des jeunes ; Droit humain, gouvernance, paix et sécurité selon des axes stratégiques définis. J'exhorte par conséquent tous les jeunes leaders et acteurs principaux ainsi que les partenaires à se l'approprier et à en faire un outil de planification de référence afin de contribuer à la résolution des problèmes socioéconomiques et de santé des adolescents et des jeunes au Togo et en Afrique et à soutenir sa mise en œuvre.

Le Président Directeur Général  
Conseil d'Administration  
BOARD OF DIRECTORS



### III. INTRODUCTION

La croissance de la population est en effet toujours élevée même si des disparités existent entre les régions. En Afrique, les adolescents et jeunes de 10-24 ans représentent près de 60% de la population totale. Lorsqu'ils sont en bonne santé, cette cible constitue un fort potentiel économique pour le pays. C'est justement pour cette raison que les adolescents et les jeunes sont retenus comme une cible prioritaire dans les politiques et stratégies de développement des pays.

En Afrique, le taux de fécondité reste toujours problématique. Il se situe encore autour de 4 à 6 enfants par femme sur le continent, voire 6 ou 7 dans certains pays où la transition démographique est à peine entamée. La part croissante de la jeunesse dans la population africaine est une réalité bien concrète. 60 % des Africains ont moins de 24 ans. À l'horizon 2050, 35 % des jeunes dans le monde seront africains, alors que cette proportion n'était que de 15 % en 2000. Cette spécificité est une donnée essentielle de l'avenir de ce continent qui est le plus jeune au monde.

En effet, la Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse 2030 en cours cherche à accroître l'efficacité et la portée de l'action menée aux niveaux mondial, régional et national pour répondre aux besoins des jeunes du monde entier, de renforcer leur capacité d'action et de promouvoir leurs droits tout en respectant leur diversité, ainsi que d'encourager leur mobilisation et leur participation à la réalisation, l'examen et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres programmes et instruments mondiaux pertinents.

La jeunesse africaine est connectée au monde. Plus éduquée, la jeunesse exprime des attentes fortes quant aux choix politiques et sociaux des sociétés. Son ouverture au monde est un des facteurs favorisant une plus grande mobilisation de la jeunesse en faveur du développement de leur pays. Lorsqu'ils sont en bonne santé, cette cible constitue un fort potentiel économique pour le pays.

Les États africains à travers l'agenda 2063 de l'Union Africaine s'engagent à donner de l'importance à la participation active des jeunes dans les prises de décisions, en tenant compte de leurs opinions. La voix des jeunes a été précieuse dans l'élaboration des ODD et sera tout aussi importante dans le cadre du suivi et de la responsabilisation.

C'est dans cette perspective que **YOUNG LEADERS INTL ORGANIZATION FOR PEACE & SUSTAINABLE DEVELOPMENT, INC** a New York et **l'Organisation Internationale de Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement Durable - LE RESPONSABLE** base au Togo ont élaboré et adopté au cours de l'Assemblée générale extraordinaire de restructuration du 28 octobre 2020, trois (03) Axes Stratégiques devant orienter la planification et la mise en œuvre du présent programme d'action stratégique sur les cinq (05) années avenir.



## IV. PRESENTATION DE L'ORGANISATION

Il est constitué en république togolaise, une Association des jeunes à but non lucratif dénommée LE RESPONSABLE sous le récépissé N° 0581/ MATDLC-SG-DLPAP-DOCA et restructurée le 28 Octobre 2020 en Assemblée Générale Extraordinaire à caractère d'organisation internationale des jeunes leaders africains amené à opérer en qualité d'institution internationale de la Société Civile africaine en charge des questions de Jeunesse, de Dividende démographique et des Objectifs de Développement Durable dénommée « **Organisation Internationale de Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement Durable- LE RESPONSABLE** » conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 au Togo. Sa durée est illimitée et le Secrétariat Technique Permanent du Conseil d'Administration Mondial est installé au Togo avec un bureau de liaison aux Etats Unis et en Europe.

La structure change de dénomination et est dénommée : **Organisation Internationale de Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement Durable en français et Young Leaders International Organization for Peace and Sustainable Development en anglais.**

Le siège de l'organisation est établi à Lomé en république togolaise dans le district autonome du Grand Lomé et dispose d'un Secrétariat Technique Permanent installé au Togo. Elle est établie à New York et dans d'autre pays par des représentations conformément aux dispositions légales des pays. Ses bureaux de liaison sont aussi établis conformément aux dispositions des Etats qui les abritent. Le siège, les représentations et les bureaux de liaison auront un ancrage institutionnel avec l'ONU et ses agences, l'UA, l'OIF et les organisations sous régionales des pays et des chefs d'Etats.

L'organisation est guidée par des principes suivants en toute circonstance :

- Souscription et respect des principes de l'action humanitaire et le service prioritaire au bénéfice des enfants, adolescents et jeunes ;
- Transparence et responsabilité dans la gestion de la structure à tous les échelons ;
- Equité entre membres de l'institution ;
- Proscription de toute discrimination fondée sur la Race, le Sexe, la Religion, l'appartenance politique, la diversité linguistique et les antécédents judiciaires ;
- Sobriété et simplicité des acteurs ;
- Respect du genre et du critère d'âge ;
- L'écoute permanente des jeunes et adolescents ;
- Mise en place d'un pôle d'excellence des jeunes leaders engagés et le respect de leurs âges dans l'exercice de leurs missions.



## V. VISION STRATEGIQUE

S'appuyant sur l'idée maîtresse de la Stratégie des Nations Unis pour la jeunesse 2030, ce programme d'Action Stratégique s'emploiera :

*À la construction d'un monde meilleur dans lequel le jeune africain jouit de ses droits et a les moyens de développer pleinement son potentiel, et qui reconnaisse sa capacité d'action et de réaction à l'adversité, ainsi que sa qualité d'agent du changement.*

## VI. BUT

Mettre fin aux inégalités de la jouissance du droit à la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes, ainsi que leurs droits socioéconomiques d'ici à 2030. Pour ce faire, le Programme d'Action Stratégique 2022 - 2026 vise à améliorer l'accès des adolescents et jeunes aux services intégrés SR/VIH/IST/PF et de lutte contre les grossesses précoces et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes pour leur plein épanouissement.

**PROGRAMME D'ACTIONS STRATEGIQUES**  
**PAS 2023 - 2028**

## VII. PROGRAMME D' ACTIONS STRATEGIQUES

### 7.1 Contexte d'Elaboration du Programme d'Action Stratégique

Selon la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, la population Mondiale n'a jamais compté autant de jeunes (1,8 milliard). Près de 90 % vivent dans des pays en développement, où ils représentent une part importante de la population.

Connectés les uns aux autres comme jamais auparavant, les jeunes veulent eux aussi aider leur communauté à résister à l'adversité. Qu'ils habitent les villes ou les campagnes, ils proposent des solutions innovantes susceptibles de faire évoluer la société et de changer la politique. Atout fondamental et considérable, les jeunes méritent que l'on investisse dans leur avenir car ils ouvrent la voie à d'innombrables possibilités.

Il n'en reste pas moins que les jeunes sont aux prises avec de redoutables difficultés et des risques mortels qui, dans beaucoup de régions du monde, touchent de façon disproportionnée les filles et les jeunes femmes. C'est par exemple le cas lorsqu'ils souhaitent exercer leurs droits et revendiquent l'accès à un enseignement de qualité, aux soins de santé ou à un travail décent, ou lorsqu'ils se trouvent dans des situations de conflit et fuient leur foyer pour survivre ou décident de partir à la recherche d'un avenir meilleur.

Les jeunes sont également victimes de violence interpersonnelle, souffrent des effets insidieux des changements climatiques et sont directement touchés par les catastrophes. Ils subissent des formes de marginalisation qui s'additionnent et ils subissent de plein fouet la dégradation mondiale de la situation des droits de l'homme et les difficultés d'accès à la justice.

La prospérité de l'humanité et la santé de la planète dépendent de la façon dont on saura profiter de l'évolution démographique à travers le monde et du passage des jeunes à l'âge adulte. Comme le nombre de jeunes, déjà très grand, ne cesse de croître dans le monde, il est évident que ce n'est qu'en collaborant et en travaillant avec eux, en les aidant à défendre leurs droits et en créant les conditions voulues pour leur permettre de progresser et de jouer un rôle actif, que la communauté internationale sera en mesure de garantir la paix, la sécurité, la justice, la résilience aux changements climatiques et le développement durable pour tous.

### 7.2 Objectif Général

L'objectif général de ce Programme d'Action Stratégique contribue à accroître l'efficacité et la portée de l'action menée au niveau régional Afrique et dans ses Etats pour répondre aux besoins des jeunes africains, de renforcer leur capacité d'action et de promouvoir leurs droits tout en respectant leur diversité, ainsi que d'encourager leur mobilisation et leur participation à la réalisation de leur plein potentiel et la jouissance de leurs droits d'ici fin 2026.

### 7.3 Objectifs Spécifiques

- a. Faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifique, juste et viable ;
- b. Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement et à des services de santé de qualité ;
- c. Améliorer la qualité de l'offre de services intégrés adaptés aux jeunes et adolescents dans les formations sanitaires et dans la communauté ;
- d. Améliorer l'accès des jeunes au travail décent et à l'emploi productif ;
- e. Protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique ;
- f. Aider les jeunes à s'impliquer d'avantage au service de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire ;
- g. Renforcer la coordination, la recherche, le suivi et l'évaluation des différentes interventions en matière de la santé des adolescents et jeunes.



## 7.4 Axes Stratégiques d'intervention et Actions prioritaires

Pour chaque axe, des actions prioritaires ont été identifiées. Pour chaque action prioritaire, il a été donné une description de son contenu pour faciliter l'opérationnalisation du présent Programme d'Action Stratégique. Trois (03) axes stratégiques d'intervention ont été retenus :

**Axe Stratégique 1 : Renforcement institutionnel de young leaders intl organization for peace & sustainable development, inc** - Être pour la région Afrique une Organisation forte de jeunesse travaillant pour un environnement social et juridique favorable à leur fort potentiel et plein épanouissement ;

**Action Prioritaire 1 : Engagement, participation et sensibilisation** – Faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifique, juste et viable ;

**Axe Stratégique 2 : Renforcement du droit à la santé et le droit socioéconomique des jeunes et adolescents** - Promouvoir un environnement social et juridique favorable aux droits à la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes (DSSRAJ) et les droits socioéconomiques des jeunes (DES) ;

**Action Prioritaire 2 : Éducation et santé** – Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement et à des services de santé de qualité ;

**Action Prioritaire 3 : Émancipation économique des jeunes et travail décent** – Améliorer l'accès des jeunes au travail décent et à l'emploi productif ;

**Axe Stratégique 3 : Implication des jeunes leaders africains aux processus de paix et du développement** -Engager les jeunes de la région Afrique dans le processus de consolidation de la paix et du développement durable et la promotion de l'Etat de Droits

**Action Prioritaire 4 : Consolidation de la paix et renforcement de la résilience** – Aider les jeunes à s'impliquer au service de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire ;

**Action Prioritaire 5 : Les jeunes et les droits de l'homme** – Protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique.

Axe 1 : Renforcement institutionnel de young leaders intl organization for peace & sustainable development, inc - Être pour la région Afrique une Organisation forte de jeunesse travaillant pour un environnement social et juridique favorable à leur fort potentiel et plein épanouissement ;	
Actions Prioritaires	Description
<b>Action Prioritaire 1 : Engagement, participation et sensibilisation</b> - Faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifique, juste et viable ;	<b>Intégration</b> : Prendre en compte dans les actions prioritaires de tous les pôles d'activité de <b>YOUNG LEADERS INTL ORGANIZATION FOR PEACE &amp; SUSTAINABLE DEVELOPMENT, INC</b> , la nécessité d'une collaboration et de partenariats actifs et durables avec les jeunes et avec leurs organisations, réseaux et mouvements à travers des mécanismes formels et informels afin de parvenir à une participation africaine des jeunes à la défense de leurs droits ;
	<b>Coopération</b> : Examiner, améliorer et élargir les modalités de la coopération, du partenariat et du dialogue intergénérationnel au sein des Etats membres de l'Union Africaine avec les organisations, les réseaux et les mouvements de jeunes, ainsi qu'avec les jeunes sans affiliation particulière afin d'agir de manière concertée pour collaborer avec les représentants des jeunes aux niveaux régional, national et local pour la prise en compte de leurs besoins et aspirations les plus profonds ;



	<p><b>Collaborer</b> : Promouvoir une vaste et véritable participation des jeunes aux instances intergouvernementales en particulier à celles dont les activités portent sur les objectifs de développement durable, notamment en fournissant un appui solide et personnalisé à nos délégués et représentants de la jeunesse dans les pays ;</p>
	<p><b>Définir des normes</b> : Amener les gouvernements ou les décideurs à transformer leurs modalités de coopération avec les jeunes aux niveaux national et local ainsi qu'à appliquer les principes de la participation utile et durable des jeunes ;</p>
	<p><b>Créer du lien</b> : Améliorer les méthodes employées par <b>YOUNG LEADERS INTL ORGANIZATION FOR PEACE &amp; SUSTAINABLE DEVELOPMENT, INC</b> pour communiquer avec les jeunes, les écouter et répondre à leurs besoins, en employant de manière stratégique les capacités de l'Organisation à mobiliser et à établir des partenariats, afin de mener des campagnes de communication et de sensibilisation multimédias à grande échelle à l'intention des jeunes ;</p>
	<p><b>Accroître les moyens</b> : Renforcer et développer les capacités et les ressources de l'Organisation afin d'identifier, d'apprécier et de mettre en valeur les contributions de plusieurs jeunes leaders ;</p>
	<p><b>Faire entendre la voix des jeunes</b> : Établir des partenariats avec les jeunes qui défendent les valeurs de l'Organisation aux niveaux mondial, national ou local afin de mieux faire entendre leur voix et d'accroître la portée et l'influence des actions mondiales lancés par des jeunes, y compris dans le cadre des sommets des Nations Unies, tels que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous l'égide de l'Assemblée générale, les sommets des chefs Etats de l'Union Africaine ou régionaux tel que la CEDEAO.</p>

**Axe 2 : Renforcement du droit à la santé et le droit socioéconomique des jeunes et adolescents - Promouvoir un environnement social et juridique favorable aux droits à la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes (DSSRAJ) et les droits socioéconomiques des jeunes (DES) ;**

Actions Prioritaires	Description
<p><b>Action Prioritaire 2 :</b>  <b>Éducation et santé</b>  Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement et à des services de santé de qualité ;</p>	<p><b>Promouvoir un enseignement de qualité</b> : Collaborer avec les États Membres de notre organisation et les autres partenaires à garantir l'accès universel à un enseignement de qualité développer et dispenser des programmes d'enseignement inclusifs et de qualité pour les jeunes, centrés sur les élèves et Etudiants s'inscrivant dans une logique d'apprentissage continu, présentant un réel intérêt pour leur avenir, répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de leur communauté et favorisant le développement et les modes de vie durables ;</p>
	<p><b>Promouvoir l'éducation non formelle</b> : Soutenir et améliorer les cadres stratégiques relatifs à la jeunesse en faveur de l'éducation non formelle et de son rôle dans le développement des connaissances, des compétences et des capacités des jeunes ;</p>
	<p><b>Soutenir l'accès jeunes à des soins de santé adaptés et à des environnements sains</b> : Prendre en compte les spécificités des jeunes dans le cadre de l'appui fourni par l'Organisation au renforcement des systèmes de santé publique et accompagne la couverture sanitaire universelle tenant compte des déterminants sociaux de la santé et du bien-être chez les jeunes ;</p>



	<p><b>Offrir des services intégrés de santé sexuelles et reproductives adaptés aux jeunes en milieux scolaire et extrascolaire</b> : Garantir l'accès des jeunes à des services intégrés de santé sexuelle et reproductive/IST/VIH/PF adaptés à leurs besoins, dans le contexte plus vaste de la couverture sanitaire universelle ;</p> <p><b>Défendre les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative</b> : Mettre à profit les capacités de <b>YOUNG LEADERS INTL ORGANIZATION FOR PEACE &amp; SUSTAINABLE DEVELOPMENT, INC</b> en matière de sensibilisation, de l'activation sociale et de programmation afin de plaider à renforcer l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, en particulier les filles et jeunes femmes et axés sur leurs droits ainsi qu'à une éducation sexuelle complète ;</p>
	<p><b>Accompagner les États Africains à honorer l'engagement</b> : accentuer les efforts faits pour garantir l'accès des jeunes à un travail décent en s'appuyant sur</p>
<p><b>Action Prioritaire 3 :</b>  <b>Émancipation économique des jeunes et travail décent</b> – Améliorer l'accès des jeunes au travail décent et à l'emploi productif ;</p>	<p>des solutions et des formes de collaboration novatrices, évolutives et fondées sur des données factuelles afin d'obtenir des résultats positifs pour tous, à l'échelle locale et mondiale, y compris dans les situations les plus précaires notamment en cette période de crise pandémique à la COVID-19 ;</p> <p><b>Promouvoir l'adoption d'une démarche équilibrée</b> : Encourager les gouvernements et les autres partenaires à suivre une démarche équilibrée pour stimuler la demande d'emploi chez les jeunes et accélérer l'amélioration des systèmes de formation professionnelle, dans l'objectif de faciliter l'insertion professionnelle et de réduire le nombre de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation, en particulier chez les jeunes femmes et les jeunes défavorisés ;</p> <p><b>Fournir un appui et des orientations</b> : Aider les États africains à créer des environnements favorables aux jeunes en matière d'emploi, notamment indépendant, ainsi qu'à élaborer et à suivre des stratégies d'amélioration de la qualité et de la quantité de l'emploi des jeunes au moyen, notamment, d'investissements privés, de politiques économiques et de politiques du marché du travail, de la formation professionnelle, de la transition vers une économie formelle, de la protection sociale, du respect des droits des jeunes dans le milieu professionnel et de la participation active des jeunes ;</p> <p><b>Promouvoir l'accès aux services et aux moyens de production</b> : Permettre aux jeunes qui entrent sur le marché du travail dans un contexte de plus en plus dynamique d'accéder à des services intégrés et adaptés et à des ressources productives, telles que des ressources foncières, financières, numériques ou technologiques, dans les milieux aussi bien urbains que ruraux ;</p> <p><b>Encourager une transition équitable vers une économie verte à faible émission de carbone</b> : aider les États africains à renforcer les capacités de l'économie verte à créer davantage de perspectives professionnelles de qualité pour les jeunes en termes de rémunération et d'emploi indépendant</p>



**Axe 3: Implication des jeunes leaders africains aux processus de paix et du développement -Engager les jeunes de la région Afrique dans le processus de consolidation de la paix et du développement durable et la promotion de l'Etat de Droits ;**

Actions Prioritaires	Description
<p><b>Action Prioritaire 4 :</b>  <b>Consolidation de la paix et renforcement de la résilience</b> - Aider les jeunes à s'impliquer au service de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire ;</p>	<p><b>Protéger et promouvoir les droits fondamentaux des jeunes :</b> Donner la priorité et accompagner les activités de promotion et d'élaboration de politiques et de programmes visant à protéger les droits fondamentaux des jeunes, à prévenir et combattre les violations systématiques, généralisées et graves de leurs droits, à s'assurer qu'une attention accrue est accordée aux jeunes subissant des formes additives de discrimination et de violence et à garantir leur accès à la justice ;</p> <p><b>Sensibiliser le public à la situation des jeunes en matière de droits fondamentaux :</b> Faire mieux comprendre les obstacles et les difficultés spécifiques auxquels les jeunes sont confrontés en matière d'accès aux droits fondamentaux ; et utiliser ces informations pour définir et promouvoir des mesures permettant de faciliter l'exercice par les jeunes de leurs droits ;</p> <p><b>Promouvoir le respect des droits fondamentaux :</b> Encourager la prise en compte de tous les droits des jeunes (y compris leur droit de participer aux affaires publiques) dans les travaux plaidoyers de grands impacts, des procédures spéciales et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme, et souligner combien il importe de protéger les jeunes défenseurs des droits de l'homme et les organisations auxquelles ils sont rattachés ;</p> <p><b>Promouvoir la participation des jeunes à la vie publique et politique :</b> Mobiliser les capacités de l'Organisation afin de promouvoir le droit des jeunes à prendre part aux affaires publiques, notamment aux activités, plateformes et institutions politiques et civiques, comme les élections, les processus d'élaboration de la constitution, les partis politiques et les parlements ;</p> <p><b>Renforcer les capacités et l'éducation en matière de droits de l'homme :</b> Accentuer les efforts de l'Organisation visant à promouvoir l'éducation et la formation aux droits de l'homme ainsi que l'éducation à la citoyenneté et au développement durable, sans discrimination, afin de promouvoir l'esprit civique et la participation à la vie civique, le volontariat et une culture de paix et de non-violence chez les jeunes.</p>
<p><b>Action Prioritaire 5 :</b>  <b>Les jeunes et les droits de l'homme</b> - Protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique.</p>	<p><b>Promouvoir un environnement favorable aux jeunes et leurs participations aux processus de paix officiels :</b> Reconnaître que les jeunes contribuent largement à la paix et à la sécurité, à la prévention de la violence, à la réduction des risques de catastrophe et à l'action humanitaire et climatique, et créer un climat favorable à l'action des jeunes (par exemple en menant des activités de réinsertion, de relèvement et de résilience à l'intention des jeunes touchés par des conflits). Encourager et faciliter la véritable participation des jeunes à toutes les phases des processus de paix et de consolidation de la paix officiels ;</p> <p><b>Promouvoir des espaces publics sûrs :</b> Veiller à ce que les jeunes aient accès à des espaces pour se rassembler, vivre, apprendre et travailler, en particulier dans les situations de conflit y compris pandémie, les implantations sauvages, les bidonvilles et les camps de réfugiés ;</p>



	<p><b>Consolider les partenariats et favoriser le dialogue permanent:</b> Resserrer la collaboration et les partenariats locaux, nationaux, régionaux et mondiaux, notamment entre les organisations dirigées par des jeunes et les gouvernements, en créant par exemple des coalitions pour les jeunes, la paix et la sécurité, et renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et les initiatives de réduction des risques de catastrophe ; Créer des espaces de dialogue et de consultation inclusifs, représentatifs, démocratiques et structurés pour permettre aux jeunes de contribuer aux activités relatives à la paix et à la sécurité et aux actions humanitaires et climatiques ;</p>
	<p><b>Renforcer les capacités et élargir les possibilités offertes:</b> Renforcer les capacités des organisations dirigées par des jeunes travaillant pour la paix, la sécurité et l'action humanitaire et climatique afin d'élargir la portée de leurs travaux et de garantir leur viabilité, et renforcer les capacités des acteurs institutionnels à collaborer avec les jeunes ; Créer des espaces permettant aux jeunes de contribuer à la promotion d'une culture de la paix en participant au dialogue interculturel et interreligieux en vue de prévenir les conflits. Donner aux jeunes la possibilité d'utiliser leurs compétences et leurs réseaux afin de formuler et de défendre un discours à opposer aux messages appelant à la violence, à l'extrémisme et à la radicalisation, et les y encourager ;</p>
	<p><b>Protéger et aider les jeunes dans les contextes humanitaires :</b> Fournir un appui intégré aux jeunes dans les contextes humanitaires en mettant l'accent sur leur protection (en particulier pour les jeunes femmes et les filles) et garantir leur participation à toutes les phases de l'action humanitaire, notamment en renforçant leurs capacités.</p>

## 7.5 Méthodologie d'élaboration du programme d'action stratégique

Le processus pour l'élaboration de ce programme d'actions stratégique et opérationnel a suivi trois phases : une phase préparatoire, une phase d'élaboration du document du programme d'actions et une phase de validation du document du programme d'actions par la jeunesse africaine lors de la Session extraordinaire du Conseil d'Administration à Lomé en décembre 2021.

### 7.5.1 Phase préparatoire

A cette phase, une commission scientifique des jeunes leaders a élaboré l'ébauche du programme avec une large concertation de la diaspora africaine à travers notre bureau à New York. Cette phase a également servi à la préparation de l'atelier de consolidation et de validation du programme par la Session extraordinaire du Conseil d'Administration.

### 7.5.2 Atelier d'élaboration du plan d'actions

Au cours de la Session extraordinaire du Conseil d'Administration à Lomé qui s'est déroulé pendant 05 jours, des jeunes leaders africains, acteurs intervenant sur les questions d'adolescents et jeunes se sont retrouvés pour examiner, améliorer et consolider le draft du programme d'actions stratégique. Au cours de cette rencontre participative, il a été organisé des travaux de groupes suivis de plénières qui ont permis d'améliorer et consolider le document final.

### 7.5.3 Validation du plan d'actions

Par la suite, le dernier jour de la session a été dédié à la validation du programme avec la plus grande



## VIII. CHRONOGRAMME

Axes Stratégiques	Actions Prioritaires	Interventions prioritaires	2024	2025	2026	2027	2028
<p><b>Axe 1 : Renforcement institutionnel de young leaders intl organization for peace &amp; sustainable development, inc</b> Être pour la région Afrique une Organisation forte de jeunesse travaillant pour un environnement social et juridique favorable à leur fort potentiel et plein épanouissement ;</p>	<p><b>Action Prioritaire 1 : Engagement, participation et sensibilisation -</b> Faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifique, juste et viable ;</p>	<p>Organisation des foras nationaux annuels de plaidoyers des jeunes à défendre leurs droits en matière de la SSRAJ : autonomisation des jeunes.</p>					
		<p>Organisation des assises nationaux des jeunes leaders afin d'élargir les modalités de la coopération, du partenariat et du dialogue intergénérationnel pour la prise en comptes de leurs besoins et aspirations les plus profondes pour les examens périodiques et annuelles des politiques nationales de jeunesse.</p>					
		<p>Plaidoyer de haut niveau pour une vaste et véritable participation utile des jeunes aux instances intergouvernementales en lien avec les ODD tout en fournissant un appui solide et personnalisé à nos délégués et représentants : Jeune Ambassadeur pour les ODD</p>					
		<p>Des Plaidoyers communautaires au Togo et en Afrique pour l'implication des jeunes dans les instances de prise de décisions et d'élaboration des budgets communaux pour la prise en compte de leurs besoins en matière de la SSR.</p>					
		<p>Organisation des camp chantiers internationaux des jeunes leaders au</p>					



		Togo					
		Organisation des camps chantiers nationaux de jeunes leaders en Afrique					
		Organisation des ateliers de renforcements de capacités pour le développement de leur potentiel					
<p><b>Axe 2: Renforcement du droit à la santé et le droit socioéconomique des jeunes et adolescents</b> Promouvoir un environnement social et juridique favorable aux droits à la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes (DSSRAJ) et les droits socioéconomiques des jeunes (DES) ;</p>	<p><b>Action Prioritaire 2 : Éducation et santé</b> Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement et à des services de santé de qualité ;</p>	Développer et dispenser des programmes de formations adaptés et de qualité pour les jeunes, centrés sur les élèves et Etudiants et les apprentis du secteur formel et informel s'inscrivant dans une logique d'apprentissage continu, présentant un réel intérêt pour leur avenir, répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de leur communauté et favorisant le développement et les modes de vie durables ;					
		Soutenir des actions de plaidoyers et de lobby des jeunes leaders pour améliorer les cadres stratégiques relatifs à la jeunesse en faveur de l'éducation non formelle et de son rôle dans le développement des connaissances, des compétences et des capacités des jeunes					
		Fournir des appuis aux renforcements des systèmes de santé publique et accompagner la couverture sanitaire universelle tenant compte des spécificités des jeunes déterminants sociaux de la santé et du					



		bien-être chez les jeunes à travers le renforcement et la création des infirmeries scolaires et l'appui des unités périphériques de soins.					
		Garantir l'accès des jeunes à des services intégrés de santé sexuelle et reproductive/IST/VIH/PF adaptés à leurs besoins, dans le contexte plus vaste de la couverture sanitaire universelle pour la lutte contre les grossesses précoces et non désirées en milieux scolaires et extrascolaires ;					
		Développer les capacités de l'Organisation à travers la sensibilisation et la mobilisation sociale sur des campagnes afin de plaider à renforcer l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, en particulier les filles et jeunes femmes et axés sur leurs droits ainsi qu'à une éducation sexuelle complète					
	<p><b>Action Prioritaire 3 :</b>  <b>Émancipation économique des jeunes et travail décent -</b>  Améliorer l'accès des jeunes au travail décent et à l'emploi productif ;</p>	Plaidoyer des jeunes leaders auprès des Etats garantir l'accès des jeunes à un travail décent en s'appuyant sur des solutions et des formes de collaboration novatrices, évolutives et fondées sur des données factuelles afin d'obtenir des résultats positifs pour tous, à l'échelle locale et mondiale, y compris dans les situations les plus précaires notamment en cette période de crise pandémique à la COVID-19 ;					



		Création d'un grand Startup novateur pour encourager les gouvernements et les autres partenaires à suivre une démarche équilibrée pour stimuler la demande d'emploi chez les jeunes et accélérer l'amélioration des systèmes de formation professionnelle, dans l'objectif de faciliter l'insertion professionnelle et de réduire le nombre de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation, en particulier chez les jeunes femmes et les jeunes défavorisés ;					
		Réalisation des enquêtes stratégiques périodiques pour accompagner les États africains à créer des environnements favorables aux jeunes en matière d'emploi, notamment indépendant, ainsi qu'à élaborer et à suivre des stratégies d'amélioration de la qualité et de la quantité de l'emploi des jeunes au moyen, notamment, d'investissements privés, de politiques économiques et de politiques du marché du travail, de la formation professionnelle, de la transition vers une économie formelle, de la protection sociale, du respect des droits des jeunes dans le milieu professionnel et de la participation active des jeunes ;					
		Plaider pour le renforcement et l'adoption des normes permettant aux					



		jeunes qui entrent sur le marché du travail dans un contexte de plus en plus dynamique d'accéder à des services intégrés et adaptés et à des ressources productives, telles que des ressources foncières, financières, numériques ou technologiques, dans les milieux aussi bien urbains que ruraux ;					
<p><b>Axe 3</b> Implication des jeunes leaders africains aux processus de paix et du développement -Engager les jeunes de la région Afrique dans le processus de consolidation de la paix et du développement durable et la promotion de l'Etat de Droits ;</p>	<p><b>Action Prioritaire 4 :</b>  <b>Consolidation de la paix et renforcement de la résilience</b> - Aider les jeunes à s'impliquer au service de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire ;</p>	Accompagner les activités de promotion et d'élaboration de politiques et de programmes dans une synergie d'action visant à protéger les droits fondamentaux des enfants et jeunes, à prévenir et combattre les violations systématiques, généralisées et graves de leurs droits, à s'assurer qu'une attention accrue est accordée aux jeunes subissant des formes additives de discrimination et de violence et à garantir leur accès à la justice ;					
		Plaidoyer de haut niveau pour la prise en compte de tous les droits des jeunes (y compris leur droit de participer aux affaires publiques et politiques) dans les travaux plaidoyers de grands					



		impacts, des procédures spéciales et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme, et souligner combien il importe de protéger les jeunes défenseurs des droits de l'homme et les organisations auxquelles ils sont rattachés ;						
		Réaliser des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation pour faire mieux comprendre les obstacles et les difficultés spécifiques auxquels les jeunes sont confrontés en matière d'accès aux droits fondamentaux ; et utiliser ces informations pour définir et promouvoir des mesures permettant de faciliter l'exercice par les jeunes de leurs droits ;						
		Mobiliser les capacités des jeunes leaders africains afin de promouvoir le droit des jeunes à prendre part aux affaires publiques, notamment aux activités électorales et gestion de crises, plateformes et institutions politiques et civiques, comme les élections, les processus d'élaboration, de la constitution, les partis politiques et les parlements ;						
		Renforcer les capacités des jeunes à l'éducation et la formation aux droits de l'homme ainsi que l'éducation à la citoyenneté et au développement durable, sans discrimination, afin de promouvoir l'esprit civique et la						



		participation à la vie civique, le volontariat et une culture de paix et de non-violence chez les jeunes.					
	<b>Action Prioritaire 5 : Les jeunes et les droits de l'homme - Protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique.</b>	Organiser des forums panafricains des jeunes leaders et reconnaître que les jeunes contribuent largement à la paix et à la sécurité, à la prévention de la violence, à la réduction des risques de catastrophe et à l'action humanitaire et climatique, et créer un climat favorable à l'action des jeunes afin d'encourager et faciliter la véritable participation des jeunes à toutes les phases des processus de paix et de consolidation de la paix officielle ;					
		Accompagner et créer des espaces publics sûrs et veiller à ce que les jeunes aient accès à des espaces pour se rassembler, vivre, apprendre et travailler, en particulier dans les situations de conflit y compris pandémie, les implantations sauvages, les bidonvilles et les camps de réfugiés ;					
		Mettre en place des cadres de partenariats et de dialogue permanent pour resserrer la collaboration et les partenariats locaux, nationaux et régionaux, notamment entre les organisations dirigées par des jeunes et les gouvernements, en créant des espaces de dialogues et de consultation inclusifs, représentatifs, démocratiques					



		et structurés pour permettre aux jeunes de contribuer aux activités relatives à la paix et à la sécurité et aux actions humanitaires et climatiques ;					
		Renforcer les capacités des organisations dirigées par des jeunes travaillant pour la paix, la sécurité et l'action humanitaire et climatique afin d'élargir la portée de leurs travaux et de garantir leur viabilité, et renforcer les capacités des acteurs institutionnels à collaborer avec les jeunes					
		Organiser des campagnes de sensibilisation et fournir un appui intégré aux jeunes dans les contextes humanitaires en mettant l'accent sur leur protection (en particulier pour les jeunes femmes et les filles) et garantir leur participation à toutes les phases de l'action humanitaire, notamment en renforçant leurs capacités.					



## IV. MISE EN ŒUVRE

### 9.1 Mécanismes de mise en œuvre

#### 9.1.1 Mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique

Le Programme d'Action Stratégique 2023 - 2028 (PAS 2023-2028) sera mis en œuvre sur cinq (05) ans. Il sera décliné annuellement à travers les plans opérationnels des pays concernés et suivant les directives annuelles de planification. Pour ce faire, l'élaboration du document de plan de mise en œuvre du PAS 2023-2028 s'avère nécessaire.

#### 9.1.2 Acteurs de mise en œuvre

##### 9.1.2.1 ORGANISATION INTERNATIONALE DE JEUNES LEADERS POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE - LE RESPONSABLE

Le présent programme est une contribution des jeunes leaders aux secteurs de la santé, éducation, emploi et entrepreneuriat de jeunes à l'amélioration de la santé des jeunes et de l'employabilité des jeunes au Togo et en Afrique sous le leadership de l'Organisation Internationale de Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement Durable- LE RESPONSABLE.

Aussi, sa réussite est conditionnée par une implication effective de la division santé des jeunes et adolescents et de la direction de la jeunesse. A travers la DviSAJ, le ministère de la santé a pour rôle de/d' :

- Appuyer la mise en œuvre des activités du Programme d'Action Stratégique 2023 - 2028 (PAS 2023-2028) par ses différentes structures déconcentrées et celles centrales et ;
- Assurer le suivi supervision (y compris la tenue semestrielle des sessions) du comité de coordination des actions de mise en œuvre du programme d'action stratégique en collaboration avec le ministère de la jeunesse et affaires étrangères ;
- Appuyer la mobilisation des partenaires technique et financier.

##### 9.1.2.2 YOUNG LEADERS INTL ORGANIZATION FOR PEACE & SUSTAINABLE DEVELOPMENT, INC

Le Bureau de New York est l'organe de gestion, de développement des relations internationales, des partenariats, de recherche action et de gestion des conflits à travers des missions diplomatiques de l'organisation pour appuyer le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses fonctions.

Il nomme en son sein, des personnes ressources membres pour des missions spécifiques. Il crée des bureaux de liaisons de l'organisation sous l'impulsion du Président Directeur General.

Fort de son engagement au côté de la jeunesse africaine, il joue un rôle incontournable de recherche action de collecte de fonds pour la mise en œuvre des programmes d'action stratégique mis en place par les jeunes au sein de l'organisation. Il développe à travers les missions diplomatiques des Etats africains auprès des nations unies, un cadre de collaboration et de travail technique pour la réussite de sa mission.

##### 9.1.2.3 Ministère, OSC, Partenaires techniques et financiers

La mise en œuvre des interventions retenues dans ce programme d'action fera appel à des acteurs de divers secteurs et niveaux à savoir :

- Les secteurs ministériels (affaires étrangères, santé, éducation, jeunesse, action sociale, communication, justice, sécurité, administration territoriale) au niveau central et décentralisé (Directions centrales et programmes, Régions, préfectures, communes, points de prestations de services) pour le succès des actions ;



- Les organisations de la société civile (OSC) jeune : ONG, Institutions confessionnelles, réseaux et associations de jeunes, et autres acteurs au niveau communautaire à soutenir les actions de ce programme dans cadre de collaboration et de concertation plus large ;
- Les partenaires techniques et financiers seront mobilisés à soutenir techniquement et financièrement le programme.

#### 9.1.2.4 Rôle et Engagement de l'ONU

Forte de son rôle fédérateur unique au monde, de sa mission au service de tous les peuples et de sa vocation de partenaire et de négociateur, l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée pour protéger et soutenir les jeunes, en leur offrant une plateforme capable de répondre à leurs besoins, de faire entendre leur voix et de les soutenir dans leur action.

En outre, le développement de la jeunesse et la mobilisation des jeunes sont des questions transversales intéressant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, divers textes arrêtés d'un commun accord au niveau international, ainsi que l'un des aspects centraux des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), dans lesquelles le Conseil de sécurité reconnaît que les jeunes jouent un rôle crucial et positif dans la réalisation du développement durable, la prévention des crises et la promotion de la paix.

La Stratégie 2030 pour la jeunesse sert de cadre général destiné à guider l'ensemble du système des Nations Unies, alors que ses organismes axent leurs travaux sur les jeunes et collaborent davantage avec eux, en mettant l'accent sur les trois piliers (paix et sécurité, droits de l'homme, développement durable) dans toutes les situations. Elle cherche également à soutenir la mobilisation des jeunes et à tenir compte de leurs opinions, leurs observations et leurs idées.

L'ONU reconnaît pleinement la grande diversité de la jeunesse mondiale. C'est pourquoi, elle s'efforcera d'utiliser et de promouvoir des méthodes et pratiques respectueuses de cette diversité, de sorte que chaque jeune puisse pleinement jouir de son droit à la participation, à l'émancipation et au développement. Reconnaisant les droits des jeunes, l'ONU encourage et facilite l'application des principes de transparence, de responsabilité et de réactivité, que les détenteurs d'obligations à l'égard de la jeunesse sont tenus de respecter.

Le présent Programmes d'Action Stratégique de la jeunesse africaine s'inscrit dans une démarche respectueuse, pratique et soucieuse des droits de l'homme et de l'évolution des rapports entre les jeunes conformément aux dispositions de la Stratégie des Nations Unis pour la jeunesse 2030.

Consciente qu'elle ne peut accomplir sa mission sans collaborer avec les jeunes, l'ONU veillera à ce qu'ils soient non seulement entendus, mais aussi compris, qu'ils disposent des moyens dont ils ont besoin pour s'engager et qu'ils conduisent vraiment les efforts et processus mondiaux, sans se borner à les approuver.

Les jeunes leaders africains doivent être des partenaires à part entière dans les travaux entrepris par l'ONU aux fins d'un monde meilleur pour tous, car ils en sont à la fois les bénéficiaires et les artisans.

Par sa Stratégie pour la jeunesse, l'ONU cherchera à devenir un modèle de gestion, un pionnier de la connaissance et de l'innovation, un catalyseur d'investissements et de solutions, ainsi qu'un exemple de responsabilisation pour la jeunesse africaine à travers ce programme d'action stratégique des jeunes leaders africains.

Pour ce faire, elle entend honorer ses engagements et appliquer des mesures soigneusement arrêtées en ce sens. Touchant l'ensemble du système des Nations Unies, les mesures et interventions transversales présentées par la jeunesse africaine ici aideront l'ONU à obtenir des progrès et des résultats de sa Stratégie pour la jeunesse 2030.



## 9.2 Mécanismes de suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation permettent d'apprécier la mise en œuvre effective du Programme, l'atteinte des objectifs et des résultats attendus. A cet effet, un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre sera élaboré.

### 9.2.1 Suivi

Un ensemble de dispositif est mis en place pour la coordination du Programme d'Action Stratégique 2023 - 2028 (PAS 2023-2028) :

La mise en place et la tenue des sessions semestrielles du comité internationale de suivi et de coordination (CISC) des actions de mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique 2023 - 2028 (PAS 2023-2028) ;

La mise en place et la tenue des sessions trimestrielles des comités nationaux de coordination (CNC) des actions de mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique 2023 - 2028 (PAS 2023-2028) ;

La problématique de la prise en compte des besoins spécifiques des enfants et jeunes dans la mise en œuvre de ce Programme d'Action Stratégique 2023 - 2028 (PAS 2023-2028) et qui seront débattus lors des sessions semestrielles des comités nationaux de suivi du présents programmes et à défendre lors des différentes rencontres avec les PTF ou les partis étatiques ;

Le point des activités de santé des adolescents et des jeunes lors des assemblées générales (AG des COGES et des conseils municipaux).

Le suivi de la mise en œuvre des activités du plan stratégique relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes, quel que soit le niveau d'intervention à travers les cadres nationaux de partenariats et de collaborations cibles (CNPCC).

### 9.2.2 Evaluation

Il s'agit de s'assurer à long terme, que la mise en œuvre des axes stratégiques produit des effets en termes d'amélioration de l'état de santé des enfants et jeunes, leurs situations socioéconomiques et l'accomplissement de leur potentiel.

Les différents indicateurs de résultats/d'impact du plan de suivi-évaluation élaboré serviront à chaque niveau pour apprécier les résultats escomptes. Aussi, il sera réalisé une étude de base, une évaluation à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre du plan

## X. BUDGET PREVISIONNEL DU PROGRAMME

### 10.1 Financement du Programme

Le financement du programme d'action stratégique des jeunes leaders 2022 – 2026 sera assuré par une forte mobilisation de la diaspora africaine ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il sera tenu des évènements de collectes et d'appel de fonds par Young Leaders International Organization for Peace and Sustainable Development.

### 10.2 Description du cadre financier

Le cadrage financier ou l'estimation du programme d'action stratégique des jeunes leaders 2022 – 2026 a consisté à estimer le coût sur la base des d'intervention prioritaires définies selon les actions prioritaires sur les trois (03) axes dans ledit programme.



### 10.3 Résumé des couts du Programme

Axes Stratégiques	Actions Prioritaires	Interventions / Activités	Années					RESPONSABLE	BUDGETS	
			2024	2025	2026	2027	2028		FCFA	Dollars
<p><b>Axe 1 : Promotion d'une institution forte de jeunesse en Afrique - Doter la région Afrique d'une Organisation forte de jeunesse travaillant pour un environnement social et juridique favorable à leur fort potentiel et pleine épanouissement ;</b></p>	<p><b>Action Prioritaire 1 : Engagement, participation et sensibilisation - Faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifique, juste et viable ;</b></p>	<p>Organisation de rencontres annuels de plaidoyers des jeunes à défendre leurs droits en matière de la SSRAJ : autonomisation des jeunes.</p>						LE RESPONSABLE Pays haute	81.400.000	148.000
		<p>Organisation des assises nationaux des jeunes leaders afin d'élargir les modalités de la coopération, du partenariat et du dialogue intergénérationnel pour la prise en comptes de leurs besoins et aspirations les plus profondes pour les examens périodiques et annuelles des politiques nationaux de jeunesse.</p>						LE RESPONSABLE	66.000.000	120.000
		<p>Plaidoyer de haut niveau pour une vaste et véritable participation utile des jeunes aux instances intergouvernementales en lien avec les ODD tout en fournissant un appui solide et personnalisé à nos délégués et représentants : Jeune Ambassadeur pour les ODD</p>						LE RESPONSABLE	55.000.000	100.000
		<p>Plaidoyers communautaires</p>						LE RESPONSABLE	93.500.000	170.000



		au Togo et en Afrique pour l'implication des jeunes dans les instances de prise de décisions et d'élaboration des budgets communaux pour la prise en compte de leurs besoins en matière de la SSR.					Pays haute		
		Organisation des camp chantiers internationaux des jeunes leaders au Togo					LE RESPONSABLE	44.000.000	80.000
		Organisation des camps chantiers nationaux de jeunes leaders en Afrique					LE RESPONSABLE	110.000.000	200.000
		Organisation des ateliers de renforcements de capacités pour le développement de leur potentiel					LE RESPONSABLE	104.500.000	190.000
<p><u>Axe : 2</u>  <b>Renforcement du droit à la santé et le droit socioéconomique des jeunes et adolescents</b> - Promouvoir un environnement social et juridique favorable aux droits à la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et</p>	<p><u>Action Prioritaire 2 :</u>  <b>Éducation et santé</b>  - Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement et à des services de santé de qualité ;</p>	<p>Développer et dispenser des programmes de formations adaptés et de qualité pour les jeunes, centrés sur les élèves et Etudiants et les apprentis du secteur formel et informel s'inscrivant dans une logique d'apprentissage continu, présentant un réel intérêt pour leur avenir, répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de leur communauté et favorisant le développement et les modes de vie durables ;</p>					LE RESPONSABLE	104.500.000	190.000



jeunes (DSSRAJ) et les droits socioéconomiques des jeunes (DES) ;	Soutenir des actions de plaidoyers et de lobby des jeunes leaders pour améliorer les cadres stratégiques relatifs à la jeunesse en faveur de l'éducation non formelle et de son rôle dans le développement des connaissances, des compétences et des capacités des jeunes						LE RESPONSABLE	82.500.000	150.000	
	Fournir des appuis aux renforcements des systèmes de santé publique et accompagner la couverture sanitaire universelle tenant compte des spécificités des jeunes, des déterminants sociaux de la santé et du bien-être chez les jeunes à travers le renforcement et la création des infirmeries scolaires et l'appui des unités périphériques de soins.							LE RESPONSABLE	275.000.000	500.000
	Garantir l'accès des jeunes à des services intégrés de santé sexuelle et reproductive/IST/VIH/PF adaptés à leurs besoins, dans le contexte plus vaste de la couverture sanitaire universelle pour la lutte contre les grossesses							LE RESPONSABLE	275.000.000	500.000



		précoces et non désirées en milieux scolaires et extrascolaires ;								
		Développer les capacités de l'Organisation à travers la sensibilisation et la mobilisation sociale sur des campagnes afin de plaider à renforcer l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, en particulier les filles et jeunes femmes et axés sur leurs droits ainsi qu'à une éducation sexuelle complète						LE RESPONSABLE	137.500.000	250.000
	<b>Action Prioritaire 3 : Émancipation économique des jeunes et travail décent - Améliorer l'accès des jeunes au travail décent et à l'emploi productif ;</b>	Plaidoyer des jeunes leaders auprès des Etats pour garantir l'accès des jeunes à un travail décent en s'appuyant sur des solutions et des formes de collaboration novatrices, évolutives et fondées sur des données factuelles afin d'obtenir des résultats positifs pour tous, à l'échelle locale et mondiale, y compris dans les situations les plus précaires notamment en cette période de crise pandémique à la COVID-19 ;						LE RESPONSABLE	275.000.000	500.000
		Création d'un grand Startup novateur pour encourager les gouvernements et les autres						LE RESPONSABLE	275.000.000	500.000



		partenaires à suivre une démarche équilibrée pour stimuler la demande d'emploi chez les jeunes et accélérer l'amélioration des systèmes de formation professionnelle, dans l'objectif de faciliter l'insertion professionnelle et de réduire le nombre de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation, en particulier chez les jeunes femmes et les jeunes défavorisés ;							
		Réalisation des enquêtes stratégiques périodiques pour accompagner les États africains à créer des environnements favorables aux jeunes en matière d'emploi, notamment indépendant, ainsi qu'à élaborer et à suivre des stratégies d'amélioration de la qualité et de la quantité de l'emploi des jeunes au moyen, notamment, d'investissements privés, de politiques économiques et de politiques du marché du travail, de la formation professionnelle, de la transition vers une économie					LE RESPONSABLE Pays haute	33.000.000	60.000



		formelle, de la protection sociale, du respect des droits des jeunes dans le milieu professionnel et de la participation active des jeunes ;							
		Plaider pour le renforcement et l'adoption des normes Permettant aux jeunes qui entrent sur le marché du travail dans un contexte de plus en plus dynamique d'accéder à des services intégrés et adaptés et à des ressources productives, telles que des ressources foncières, financières, numériques ou technologiques, dans les milieux aussi bien urbains que ruraux ;					LE RESPONSABLE	99.000.000	180.000
		Travailler avec une organisation sœur à plaider et accompagner des États africains à renforcer les capacités de l'économie verte à créer davantage de perspectives professionnelles de qualité pour les jeunes en termes de rémunération et d'emploi indépendant					LE RESPONSABLE	55.000.000	100.000
	<b>Action Prioritaire 4 : Consolidation de</b>	Accompagner les activités de promotion et d'élaboration de politiques et de					LE RESPONSABLE	137.500.000	250.000



<p><b>Axe 3 : Implication des jeunes leaders africains aux processus de paix et du développement-</b> Engager les jeunes de la région Afrique dans le processus de consolidation de la paix et du développement durable et la promotion de l'Etat de Droits ;</p>	<p><b>la paix et renforcement de la résilience</b> Aider les jeunes à s'impliquer au service de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire ;</p>	<p>programmes dans une synergie d'action visant à protéger les droits fondamentaux des enfants et jeunes, à prévenir et combattre les violations systématiques, généralisées et graves de leurs droits, à s'assurer qu'une attention accrue est accordée aux jeunes subissant des formes additives de discrimination et de violence et à garantir leur accès à la justice ;</p>							
		<p>Engager un plaidoyer de haut niveau pour la prise en compte de tous les droits des jeunes (y compris leur droit de participer aux affaires publiques et politiques) dans les travaux de plaidoyer de grands impacts, des procédures spéciales et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme, et souligner combien il importe de protéger les jeunes défenseurs des droits de l'homme et les organisations auxquelles ils sont rattachés ;</p>					LE RESPONSABLE	82.500.000	150.000
		<p>Réaliser des campagnes de plaidoyers et de</p>					LE RESPONSABLE	137.500.000	250.000



		sensibilisations pour faire mieux comprendre les obstacles et les difficultés spécifiques auxquels les jeunes sont confrontés en matière d'accès aux droits fondamentaux ; et utiliser ces informations pour définir et promouvoir des mesures permettant de faciliter l'exercice par les jeunes de leurs droits ;							
		Mobiliser les capacités des jeunes leaders africains afin de promouvoir le droit des jeunes à prendre part aux affaires publiques, notamment aux activités électorales et gestion de crises, plateformes et institutions politiques et civiques, comme les élections, les processus d'élaboration, de la constitution, les partis politiques et les parlements ;					LE RESPONSABLE	137.500.000	250.000
		Renforcer les capacités des jeunes à l'éducation et la formation aux droits de l'homme ainsi que l'éducation à la citoyenneté et au développement durable, sans discrimination, afin de promouvoir l'esprit civique et					LE RESPONSABLE	82.500.000	150.000



		la participation à la vie civique, le volontariat et une culture de paix et de non-violence chez les jeunes.							
	<b>Action Prioritaire 5 :</b> <b>Les jeunes et les droits de l'homme</b> - Protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique.	Organiser des forums panafricains des jeunes leaders et reconnaître que les jeunes contribuent largement à la paix et à la sécurité, à la prévention de la violence, à la réduction des risques de catastrophe et à l'action humanitaire et climatique, et créer un climat favorable à l'action des jeunes afin d'encourager et faciliter la véritable participation des jeunes à toutes les phases des processus de paix et de consolidation de la paix officielle ;					LE RESPONSABLE	499.999.500	909.090
		Accompagner et créer des espaces publics sûrs et veiller à ce que les jeunes aient accès à des espaces pour se rassembler, vivre, apprendre et travailler, en particulier dans les situations de conflit y compris pandémie, les implantations sauvages, les bidonvilles et les camps de réfugiés					LE RESPONSABLE	110.000.000	200.000
		Mettre en place des cadres de					LE RESPONSABLE	165.000.000	300.000



		partenariats et de dialogue permanent pour resserrer la collaboration et les partenariats locaux, nationaux et régionaux, notamment entre les organisations dirigées par des jeunes et les gouvernements, en créant des espaces de dialogues et de consultation inclusifs, représentatifs, démocratiques et structurés pour permettre aux jeunes de contribuer aux activités relatives à la paix et à la sécurité et aux actions humanitaires et climatiques ;							
		Renforcer les capacités des organisations dirigées par des jeunes travaillant pour la paix, la sécurité et l'action humanitaire et climatique afin d'élargir la portée de leurs travaux et de garantir leur viabilité, et renforcer les capacités des acteurs institutionnels à collaborer avec les jeunes					LE RESPONSABLE	82.500.000	150.000
		Organiser des campagnes de sensibilisation et fournir un appui intégré aux jeunes dans les contextes humanitaires en mettant l'accent sur leur					LE RESPONSABLE	81.400.000	148.000



		protection (en particulier pour les jeunes femmes et les filles) et garantir leur participation à toutes les phases de l'action humanitaire, notamment en renforçant leurs capacités.								
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--



### 10.3.1 Coûts totaux

AXES	TOTAL / AXES
AXE 1	554.400.000
AXE 2	1.611.054.000
AXE 3	1.537.024.500
<b>TOTAL</b>	<b>3.702.478.500</b>

### 10.3.2 Coûts par Axe d'intervention stratégique et par an

AXES	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL / AXES
AXE 1	42.900.000	165.000.000	118.250.000	137.500.000	90.750.000	554.400.000
AXE 2	137.400.000	346.400.000	357.400.000	384.927.000	384.927.000	1.611.054.000
AXE 3	208.624.900	311.474.900	338.974.900	338.974.900	338.974.900	1.537.024.500
<b>TOTAL / AN</b>	<b>388.924.900</b>	<b>822.874.900</b>	<b>814.624.900</b>	<b>861.401.900</b>	<b>814.651.900</b>	<b>3.702.478.500</b>

## XI. COORDINATION, GOUVERNANCE ET EXECUTION PROGRAMME

### 11.1 Coordination et gouvernance

La réalisation de ce programme d'action stratégique est soumise à une gouvernance inclusive par une gestion efficace et efficiente. Il sera mis en œuvre par le Secrétariat Technique Permanent (STP) de l'organisation.

La gouvernance de ce **PAS 2023-2028** se reposera sur les mécanismes de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse et sera renforcée par la mise en place d'une Commission de suivi stratégique de haut niveau (**CSSH**).

Le président directeur général du Conseil d'Administration (**CA**) incarnera la figure publique de ce **PAS 2023-2028** ; il sera responsable au premier chef des efforts de sensibilisation déployés au niveau mondial et dirigera la Commission de suivi stratégique de haut niveau (**CSSH**) afin d'assurer une bonne exécution de la Stratégie.

**Au niveau mondial**, le Conseil d'Administration (**CA**) aura pour objectif d'accroître l'efficacité des travaux de l'Organisation visant l'épanouissement des jeunes en consolidant la coopération et les échanges entre tous les partenaires concernés, ainsi que d'appuyer l'exécution stratégique du plan en coopération avec les autorités des différents pays.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration (**CA**) devra notamment examiner l'état d'avancement global de l'application de la Stratégie, recueillir et collecter des données, tirer des enseignements et les partager.

La bonne exécution de ce **PAS 2023-2028** dépendra directement de l'efficacité et de l'efficacité de la collaboration entre le Conseil d'Administration (**CA**), le Secrétariat Technique Permanent (STP), les entités de coordination pays de LE RESPONSABLE et des synergies entre les objectifs et les actions décrites dans le **PAS 2023-2028**.

Le Coordonnateur de l'équipe du STP assurent la coordination exécutive de ce Programme. Ils sont garant de



l'exécution des activités planifiées et rendent compte de la mise en œuvre périodique au président Conseil d'Administration (PCA).

### 11.2 Exécution de la Stratégie

Afin de garantir l'efficacité des échanges d'informations et d'idées entre les pays et Conseil d'Administration (CA), le Secrétariat Technique Permanent (STP) apportera sa contribution en collaborant régulièrement avec les Coordinations Pays. Le Conseil d'Administration (CA) prévoit de collaborer avec les ministères en charge de la jeunesse et des affaires étrangères pays en vue de l'exécution et de l'examen de la Stratégie de PAS 2023-2028. Le programme d'action fera ensuite l'objet d'un examen afin d'être adapté et renouvelé pour les prochaines périodes quinquennales.

## XII. CONCLUSION

Le terme jeune est utilisé pour désigner la tranche d'âge de la population comprise entre 10 et 24 ans. La tranche d'âge de 10 à 19 ans constitue celle des adolescents. « La santé des jeunes concerne les jeunes de 10 à 24 ans (SRAJ et santé globale) des deux sexes, sexuellement actifs ou non, mais aussi la tranche d'âge de 6-9 ans dont les besoins ne sont couverts par aucun programme de santé en cours ; la cible primaire de tout plan stratégique de santé des jeunes en Afrique est constituée alors des tranches d'âge de 6 à 24 ans tant du milieu scolaire et universitaire que du secteur informel, des travailleurs ou chômeurs ». Cette conception de la santé des jeunes impose une vision globale nécessitant une approche systémique des problèmes de santé des jeunes. Santé et du développement des adolescents.

L'adolescence est une époque de la vie riche en possibilités, mais aussi pleine de risques. C'est l'occasion de réunir les conditions pour une vie adulte productive et en bonne santé et pour réduire la probabilité de problèmes pouvant survenir des années plus tard. Dans le même temps, les risques sont nombreux et, à cette période de la vie, des problèmes de santé ayant de graves conséquences immédiates peuvent survenir, tandis que certains commencent à s'adonner à des comportements problématiques susceptibles d'avoir des effets indésirables sévères pour la santé à un stade ultérieur.

Ainsi, ce qui se passe au cours des premières années de la vie a un effet sur la santé et le développement des adolescents et, inversement, la santé et le développement pendant l'adolescence ont une incidence sur la santé des adultes et, au bout du compte, sur la santé et le développement de la génération suivante.

De ce pas, des interventions efficaces menées durant l'adolescence sauvegardent les investissements de santé publique pour la survie et le développement précoce de l'enfant. En même temps, l'adolescence offre une occasion de rectifier les problèmes survenus au cours des dix premières années de vie. Pour des considérations de santé publique ainsi que des motivations économiques et de droits humains tout à fait valables, il faut investir dans la santé des adolescents pour prévenir 1,4 million de décès dans le monde qui, chaque année, sont provoqués par des accidents de la route, des violences, des suicides, le VIH ou les conséquences d'une grossesse précoce.

Cette démarche peut aussi améliorer la santé et le bien-être de millions d'adolescents qui connaissent des problèmes de santé tels que la dépression, l'anémie ou l'infection à VIH ; et promouvoir l'adoption de comportements sains, de nature à prévenir non seulement des problèmes de santé qui surviennent ultérieurement comme maladies cardiovasculaire et le cancer du poumon, mais aussi qui les préservent contre ces fléaux de terrorisme et d'avoir une vie économiquement descende.





**Young Leaders International Organization  
For Peace and Sustainable Development, Inc.**

Organisation Internationale des Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement Durable

New York Filing Number:  
220701000083 DOS ID: 6527846,

Tel : **+1 (929) 372 6220 / (240) 709 9773**

E-mail : **office@sdpyoungleaders.org**  
**infos@sdpyoungleaders.org**

Web : **www.sdpyoungleaders.org**

132 - 21 FARMES Blvd, JAMAICA,  
NY, 11434, UNITED STATES